

26 / 11 / 19 | Communiqué de presse |

Nouvelle réglementation des marchés publics

Des réunions d'information gratuites à la CCI

La réglementation des marchés publics évolue à partir du 1^{er} janvier 2020 (délibération n°424 du 20 mars 2019). Dès ce vendredi 29 novembre, en partenariat avec la Direction des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM), la CCI propose aux petites et moyennes entreprises des ateliers gratuits d'information.

Accès amélioré des petites et moyennes entreprises à la commande publique, procédures de réponse aux appels d'offres assouplies, obligation d'allotir certains marchés... L'évolution des règles qui régissent les marchés publics est favorable aux TPE et PME.

Pour leur permettre de s'informer sur ces changements, d'apprendre comment répondre aux marchés publics à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce qui est attendu des entreprises, la CCI a mis en place, en partenariat avec le gouvernement, **un dispositif complet d'accompagnement.**

- **Les vendredis 29 novembre et 6 décembre, de 11 h 30 à 14 h, la DAPM animera à la CCI deux premiers ateliers gratuits à destination des TPE et PME.**

Inscription sur www.cci.nc (rubrique Agenda)

ou auprès d'un conseiller : conseil@cci.nc

Lieu : CCI – 15 rue de Verdun, centre-ville, Nouméa

D'autres ateliers suivront en 2020 (soit une quinzaine en tout), tous les 15 jours en février et mars, puis un par mois jusqu'à la fin de l'année.

- Un 2^e **Rendez-vous de l'économie** est organisé le **jeudi 28 novembre à 18 h** sur le thème « **Évolutions de la réglementation des marchés publics** »

Entrée libre sur inscription sur www.cci.nc (rubrique Agenda)

Lieu : auditorium de la CCI, 14 rue de Verdun (immeuble Journot – 5^e étage)
centre-ville, Nouméa

- Le guide juridique actualisé « **Les marchés publics, mode d'emploi** » est téléchargeable gratuitement sur www.cci.nc (rubrique Formations & services).
- Des formations professionnelles payantes se dérouleront à la CCI dès février 2020.